

Québec, le 21 octobre 2014

Monsieur Jean-Marc Fournier  
Leader parlementaire du gouvernement  
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires, 1<sup>er</sup> étage, Bureau 1.39  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

La présente fait suite à la question inscrite au feuillet le 2 octobre dernier par le député de Rousseau concernant les échanges qui ont eu lieu entre le ministre des Finances du Québec et le ministre des Finances du Canada sur l'abolition du crédit d'impôt fédéral relatif à une société à capital de risque de travailleurs.

À cet effet, rappelons que le gouvernement fédéral a annoncé l'abolition de sa contribution au crédit d'impôt relatif à une société à capital de risque de travailleurs dans son budget 2013, soit le 21 mars 2013. La contribution du gouvernement fédéral au crédit d'impôt sera éliminée graduellement de cinq points de pourcentage par année, à compter de 2015, et ce, jusqu'en 2017.

Pour 2013 et 2014, les crédits d'impôt totaux de 30 % demeurent inchangés. Le crédit serait ensuite réduit à 25 % pour 2015, à 20 % en 2016 et à 15 % en 2017. Après cette date, le crédit d'impôt serait donc limité à la contribution provinciale de 15%.

Suite à l'annonce du gouvernement fédéral du retrait progressif de sa contribution au crédit d'impôt, une motion unanime a été adoptée à l'Assemblée nationale du Québec le 28 mars 2013, reconnaissant la contribution des fonds de travailleurs à l'économie du Québec et demandant au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision. L'action du gouvernement du Québec s'est inscrite en continuité avec cette motion.

Le 18 octobre 2013, le ministre des Finances du Canada a publié un avis de motion de voies et moyens visant la mise en œuvre de certaines mesures fiscales prévues dans son budget 2013-2014, ce qui incluait des actions concernant l'abolition du crédit d'impôt fédéral pour fonds de travailleurs.

Dans le budget 2014-2015, publié le 4 juin 2014, le ministre des Finances du Québec a rappelé la contribution importante des fonds de travailleurs dans le développement économique du Québec.

... 2

Le gouvernement appuie ces fonds en accordant des avantages fiscaux, par l'octroi d'un crédit d'impôt lors de l'achat d'actions, et également, par une admissibilité de ces placements au régime enregistré d'épargne-retraite.

Il a également proposé aux fonds de travailleurs des changements législatifs basés sur des grands principes de saine gouvernance afin que les nombreux acteurs concernés, que ce soit les épargnants, les partenaires des fonds, les contribuables ou les entreprises, soient rassurés que les règles de gouvernance des fonds de travailleurs correspondent aux meilleures pratiques dans ce domaine.

Ainsi, le gouvernement a proposé dans son dernier budget des modifications qui s'appuieront sur des principes de saine gouvernance, soit :

- une définition commune, et adaptée aux fonds de travailleurs, de la notion de personne indépendante;
- l'indépendance accrue de chaque fonds par rapport à la centrale syndicale à l'origine de sa création;
- la mise en place de comités du conseil d'administration ayant des fonctions liées à la gouvernance;
- des balises sur la durée du mandat des membres du conseil d'administration.

Ces éléments vont permettre aux fonds de travailleurs d'optimiser leur gouvernance et de jouer pleinement son rôle au sein de l'économie québécoise.

Au courant de l'été 2014, les discussions concernant la participation du gouvernement du Québec et des fonds de travailleurs au Plan d'action sur le capital de risque se sont poursuivies. À plusieurs reprises lors de ces discussions, l'importance de l'apport des fonds de travailleurs ainsi que leur expertise en matière de capital de risque ont été démontrées. De plus, les représentants du gouvernement du Québec ont réitéré l'impact de l'abolition des crédits d'impôt sur l'écosystème du capital de risque québécois et canadien.

Ces éléments ont été rappelés à l'attention du ministre des Finances du Canada lors d'une rencontre qui s'est tenue à Québec le 20 mai 2014. Lors de cette rencontre, le ministre des Finances du Québec a rappelé l'importance des fonds de travailleurs pour l'économie du Québec.

Le Fonds de solidarité FTQ poursuit ses démarches auprès du gouvernement fédéral. Le ministre des Finances du Québec, ainsi que son cabinet, ont tenu des rencontres et ont eu plusieurs échanges avec les dirigeants du Fonds de solidarité FTQ au cours des derniers mois, et ont réitéré leur soutien aux

Monsieur Jean-Marc Fournier

- 3 -

démarches entreprises actuellement afin d'influencer la position du gouvernement fédéral.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre des Finances,



CARLOS LEITÃO